

Quota réduit pour vétés français

UNIVERSITÉS ♦ La majorité

PS-cdH en Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté mardi une première mesure visant à réduire l'afflux d'étudiants en 1er master d'études vétérinaires en limitant davantage le nombre d'étudiants non-résidents qui pourront s'inscrire dans cette filière.

Le quota maximal d'étudiants non-résidents – essentiellement français – admis en médecine vétérinaire va ainsi passer de 30 % aujourd'hui à 20 % à l'avenir. D'autres mesures limitatives pourraient suivre dans les mois prochains, mais le ministre de l'Enseignement Marcourt (PS) n'a pas apporté plus de précision. Jean-Claude Marcourt a une nouvelle fois déploré mardi l'impossibilité des recteurs et doyens des universités concernées à se mettre d'accord sur un moyen commun pour limiter l'afflux d'étudiants en médecine vétérinaire. Il n'entre toutefois pas dans ses intentions d'imposer d'autorité une solution, mais au contraire de chercher à dégager un consensus sur la question.